

JOURNÉE DIALOGUES CULTURE

DROITS CULTURELS



**Vendredi 25 mai 2018
de 10h à 18h à l'IMEC
– Abbaye d'Ardennes –**



RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr

Matinée

Introduction par Catherine Morin-Desailly..... 3

Table ronde : Les Droits Culturels en Normandie, une ambition à partager : présentation, témoignages d'expériences, échanges..... 5

Après Midi

3 Ateliers se sont réunis simultanément..... 9

Atelier 1 : Accessibilité universelle 10

Atelier 2 : La Culture tout au long de la vie..... 12

Atelier 3 : Quel dialogue construire pour les droits culturels entre la collectivité publique et ses différents partenaires ?..... 13

Conclusion de Monsieur Hervé MORIN - Président de la Région Normandie..... 15

Salle de la Grange - Auditorium

Animation : Eric Fourreau consultant et directeur des éditions de l'Attribut,

et Vincent Lalanne, Consultant-Formateur spécialisé dans les politiques publiques de la culture et les projets artistiques et culturels associatifs et coopératifs.

Eric Fourreau, rappelle que les Journées Dialogues Culture ont été annoncées dans le cadre de la politique culturelle de la Région Normandie intitulée **"Territoires créatifs"** présentée par le Président de la Région Hervé Morin l'année dernière.

Le choix du thème des Droits Culturels s'inscrit pleinement dans cet état d'esprit de concertation, pour être en dialogue et en échange avec l'ensemble des personnes concernées.

Introduction par Catherine Morin-Desailly, Présidente de la Commission Culture, tourisme et attractivité du territoire de la Région Normandie

Bonjour à toutes et tous,

Permettez-moi de remercier en premier lieu et de saluer la présence de :

Madame Nathalie Léger, directrice de l'IMEC et ses équipes pour leur accueil à l'occasion de cette journée,

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles,

Mesdames et Messieurs les participant-e-s, partenaires de la Région,

Mesdames les interprètes de traduction en langue des signes française,

Le projet de politique culturelle régionale présenté en mai 2017, intitulé "Territoires Créatifs" prévoit que : "des ateliers ou "Dialogues Culture" seront instaurés de façon régulière ; ils seront des instances d'échanges réguliers visant à animer une relation riche et dynamique".

L'objectif de ces Journées Dialogues Culture inaugurées aujourd'hui sera donc de :

- Lancer une démarche de concertation dans le cadre de plusieurs Journées Dialogues Culture sur les différents axes de la politique culturelle régionale ;
- Fédérer les partenaires dans cette démarche pour qu'ils puissent s'emparer des orientations de la politique culturelle et s'y associer à travers leurs actions et missions.

Les JDC seront alimentées par des groupes de travail et temps de concertation, en amont et en aval de temps de plénières prévus au moins 1 fois/an, sur une thématique liée au projet de la politique culturelle régionale.

Sont invités à cette réflexion, les partenaires culturels de la Région selon les thématiques abordées, ainsi que l'Etat et les collectivités publiques.

La 1ère thématique de cette Journée Dialogues Culture en 2018 est consacrée aux Droits Culturels, car le projet "Territoire Créatifs" indique que :

"Le droit à la culture, comme le droit à l'éducation en son temps, a été consacré dans la Loi création architecture, patrimoine (LCAP) du 16 juillet 2016. C'est une prise en compte de chaque individu dans sa spécificité, quelle que soit son origine, sa situation, de pouvoir avoir accès à la culture. La Région appliquera ce principe qui approfondit ce qui est couramment appelé la démocratisation culturelle.

Les "droits culturels" c'est pour la Région faire que dans le cadre des compétences qui lui sont propres, l'éducation artistique et culturelle soit une priorité : il s'agit de sensibiliser les jeunes Normand.e.s aux arts et à la culture pour qu'ils puissent en tirer un bénéfice pour leur vie entière. C'est tenir compte des publics traditionnellement éloignés (que ce soit pour des questions géographiques, économiques, raisons de santé ou handicap...) de la culture dans la mise en œuvre de la politique culturelle.

C'est aussi s'assurer par exemple que pour les publics dits empêchés, l'offre culturelle ne soit pas un simple "ersatz" de culture mais bien la culture telle qu'elle se pratique et se vit en général.

Les "droits culturels" constituent un champ nouveau. Ils nous serviront de guide pour évaluer les politiques culturelles et patrimoniales actuelles. Ce travail devra se faire avec les opérateurs et les porteurs de projets culturels mais également les associations pour avancer sur la place à donner aux publics concernés.

La commission Culture de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) sera un bon moyen de travail partagé avec les autres collectivités sur ce sujet. La Région y veillera."

Les collectivités ont voulu dans la loi NOTRe conserver la compétence culturelle partagée. Il faut donc ensemble désormais poursuivre cet objectif commun des Droits Culturels, en se préoccupant toujours des publics (y compris dans les supports de communication). Les représentantes du Département de la Manche qui interviendront dans la table ronde qui va suivre, pourront notamment témoigner de son travail de longue haleine depuis près de 4 ans avec Patrice Meyer Bisch et le réseau Culture 21 et de cette possibilité à engager une démarche partagée en matière de Droits Culturels.

Je souhaiterais revenir sur l'état d'esprit du législateur quand il a introduit les Droits culturels dans la loi Notre puis renforcé dans la loi LCAP.

Lors des colloques réunis au Sénat, il a semblé en effet nécessaire de préciser les Droits Culturels, pas toujours compris par les acteurs culturels, et se référer aux textes internationaux.

Il est important en ce sens de prendre en compte la libre expression des différentes composantes et la diversité culturelle. C'est bien le contraire du repli sur soi, pour encourager une société de partage et d'échange et favoriser le vivre ensemble et la communauté. A nous de préciser comment approfondir ensemble la démocratisation culturelle. L'éducation aussi est un pilier qui permet la construction de l'être humain.

Si les Droits Culturels ont été inscrits dans le droit français, ce n'est pas un hasard, alors que les collectivités ont revendiqué la compétence culture partagée dans la loi d'organisation territoriale.

De même, dans la loi LCAP, exigence inscrite à l'article 1er "La création est libre" est une affirmation qui est le corollaire des Droits Culturels. La préoccupation à avoir des publics et des personnes reste la priorité. Il s'agit bien de veiller à ce que nos concitoyen•ne•s aient accès à ce droit fondamental autant qu'à l'éducation.

Comment dans le travail qui nous lie allons-nous fixer ces objectifs ? L'accessibilité universelle est une première perspective. Le Droits Culturels constituent donc un outil simple, mais exigeant.

Nous y voilà.

TABLE RONDE :

Les Droits Culturels en Normandie, une ambition à partager : présentation, témoignages d'expériences, échanges

En présence des intervenant-e-s :

- **Catherine Brunaud-Rhyn**, vice-présidente à la Culture et **Laurence Loyer-Cambourg**, Directrice de la Délégation à la Culture, du Département de la Manche
- **Muriel Homo**, directrice du pôle ressources culture-handicap du GIHP - Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques de Normandie
- **Loïc Lachenal**, directeur et Manuel Chesneau, responsable du budget, de l'Opéra de Rouen Normandie
- **Lydie Turco**, réalisatrice, membre du Collectif Culture & Citoyenneté

Ouverture par Emmanuelle Dormoy, Vice-présidente en charge de la Culture et du Patrimoine de la Région Normandie

Bonjour à toutes et tous,

Avant tout et comme précédemment, je souhaiterais remercier l'Imec pour son accueil toujours aussi chaleureux, les intervenants de la journée pour nous accompagner dans notre réflexion et l'équipe de la direction Culture pour l'avoir préparée.

Merci à Catherine Morin-Desailly qui, de par le travail qu'elle a mené au Sénat sur cette notion nous a rappelé les fondamentaux de cette inscription des droits culturels dans la loi. Je ne reviendrai donc pas dessus et m'attacherai simplement à quelques mots d'introduction à cette journée de travail partagé.

La volonté d'inscrire les droits culturels comme l'un des axes majeurs et surtout de les poser comme un enjeu qui traverse l'ensemble des objectifs de notre projet politique peut sembler une évidence...et pourtant on s'aperçoit que c'est une notion qui interroge régulièrement et sur un point particulièrement, celui de l'opérationnalité. Et nous savons qu'un opérationnel, s'il se veut efficient, doit s'ancrer dans des socles communs et partagés, qui en la circonstance sont constitués par des éléments de définitions et de sens.

A quelle définition déclinée attachons-nous en Normandie ? Quels objectifs ? Quelle évaluation appliquons-nous à leur mise en œuvre ? Comment agir sans dispersion ? A quels endroits ? Sur quelles priorités et quel calendrier ?

Avant que d'afficher des modalités, nous avons souhaité partager certains questionnements avec vous, acteurs d'une mise en œuvre, et réfléchir collectivement à cette question des modalités que nous ne souhaitons pas voir relever de la contrainte mais bien d'une intelligence collective en faveur d'un essentiel sociétal. Sachant aussi, que nous ne partons pas d'une page blanche et que la notion de "droits culturels" croise des préoccupations prégnantes des acteurs culturels et autres depuis des années et qu'ils sont déjà au cœur de certaines actions publiques.

Dans l'amorce de cette réflexion, nous avons, avec l'impulsion de l'engagement de David Bobée, et en présence de Caroline Lozé, Loïc Lachenal, Amélie Clément et Nathalie Léger, initié

des échanges sur des points précis que sont la diversité et l'égalité hommes-femmes. Sur ces réalités, les chiffres livrés par de récentes études sont édifiants et ne peuvent qu'appeler à l'action.

C'est bien sur le "comment agir" que nous devons réfléchir ensemble...cette première journée sera suivie d'autres temps de réflexion partagée dont nous définirons le format de travail dans les prochaines semaines.

Pour revenir aux enjeux évoqués lors de ce premier temps de travail, j'en citerai quelques-uns qui sont apparus comme pouvant être des champs à incarner dans la politique régionale :

Les questions de la parité et de la diversité : comment participe-t-on à les construire ? quels équilibres à trouver entre injonction quantitative et incitation volontariste et surtout pérenne ? quels objectifs et surtout quelle structuration de la politique publique et pour quelle évaluation ? quel périmètre d'intervention de l'action publique ?...de l'éducation en milieu scolaire à la création, le champ est large et "multi action"...et l'on voit très vite l'enjeu de tels objectifs en termes de transversalité, de coopération et d'amplitude, mais néanmoins certains points précis d'action peuvent être définis sur une valeur commune : comment participer à la compréhension, à la transmission, à l'expression de la Différence – élément constitutif de notre humanité.

La question de l'accessibilité à la pratique culturelle est aussi un endroit de réflexion aujourd'hui. Elle se décline à de multiples endroits : l'accessibilité physique, intellectuelle, économique et sociale, pour exemples...autant de réalités qui finalement rejoignent la notion de "frein" pour aller à un "quelque chose"...et là deux enjeux...le premier peut être ce "quelque chose" qui requiert aujourd'hui d'être identifié ou recréé...l'envie de comprendre le monde, de le réinventer, de l'assumer... en allant au théâtre, au concert ou écouter des débats et des rencontres littéraires, croiser des artistes sur une place ou aux détours d'une rue...

Le second peut être l'envie de créer de l'imaginaire et d'en faire une activité professionnelle, d'inventer ou de s'épanouir au quotidien en partageant une pratique artistique.

En bref, de l'accès à la pratique initiatrice et/ou à la pratique professionnelle, qui que nous soyons et où que nous soyons, la culture ne doit pas être une chose à part mais un ingrédient du quotidien du plus grand nombre.

Pour toutes ces raisons, qui me semble-t-il relève des droits culturels, mais surtout d'une action publique consciente du rôle de la culture dans le parcours de l'humain, la Région, consciente et soucieuse de ces enjeux, a déjà engagé des objectifs :

- l'équité territoriale : via les Culture Lab / coopération / temporalité des engagements / connaissance et aménagement du territoire / réseaux / itinérance et irrigation du territoire
- schéma de formation artistique...
- endroits de coopération : les différents comités régionaux...

Voilà en quelques mots, ce que je souhaitais dire en introduction de cette journée de réflexion sur des fondamentaux que nous partageons tous et qui nécessitent aujourd'hui d'être approfondis et partagés en termes de concrétisation et d'efficience à venir.

Encore merci à tous pour votre participation et que les réflexions d'aujourd'hui participent à l'ambition d'une culture largement partagée.

Yvan SYTNIK, Directeur de la Culture et du Patrimoine de la Région Normandie :

Pour mettre en partition et organiser ces objectifs, les dispositifs et la nouvelle relation aux partenaires, la DCP s'est réorganisée. 3 services ont été bâtis :

- 1 service "Patrimoines", regroupant le Patrimoine et l'Inventaire.
- 1 service du Spectacle Vivant
- 1 service dédié aux Industries Culturelles, Droits Culturels, Arts visuels, Innovation et numérique.

Une dynamique transversale sera opérée pour les actions culturelles, les Droits culturels, le développement culturel des territoires. L'objectif sera d'être plus présents pour les partenaires et d'améliorer les délais.

Vincent Lalanne rappelle que cette JDC souhaite créer du dialogue avec les participant-e-s et que cette table ronde est proposée en interaction entre les intervenant-e-s et la salle.

Chacun-e pourra donc s'exprimer sur les points suivants :

- Comment avez-vous eu connaissance des droits culturels et que représentent-ils pour vous ?
- Quelles sont les pratiques ? Comment les avez-vous mis en œuvre dans vos pratiques professionnelles et

dans vos modalités d'action ?

- Quels sont les effets ? Qu'est-ce que cela a apporté pour vous et pour votre structure ?
-

Comment avez-vous eu connaissance des droits culturels et que représentent-ils pour vous ?

Muriel Homo :

Le GIHP de Normandie a d'abord permis une sensibilisation des musées départementaux de Seine-Maritime, avant de développer une série d'action en faveur de personnes en situation de handicap.

Laurence Loyer-Cambourg et Catherine Brunaud-Rhyn :

La question des Droits Culturels est arrivée il y a longtemps dans le département de la Manche depuis 2012 – 2013 ; dans le cadre de rendez-vous citoyens pour imaginer la Manche de demain. Le travail s'est poursuivi en dialogue et via des réunions régulières avec les acteurs culturels du département. Une rencontre à Avignon en juillet 2013 sur l'évaluation des politiques publiques au regard des Droits Culturels, la démarche "Paideia" du Réseau culture 21, restituait l'accompagnement de 4 départements. Cette rencontre a fait naître l'envie de s'inscrire dans cette démarche, très liée à la compétence sociale des Départements.

La définition très large de la culture embrasse beaucoup de secteurs et de réflexions. La collectivité a donc engagé beaucoup de séminaires et d'échanges internes avec ses directions.

La Manche a toujours eu la volonté de construire la politique du territoire avec ses habitant-e-s. Elle faisait donc des Droits Culturels sans le savoir. Catherine Brunaud-Rhyn, en tant que nouvelle élue a repris cette démarche en 2014. Elle reconnaît certains écueils sur les termes parfois utiliser d'identité, de communauté... et le danger du "trop conceptuel". néanmoins, il est nécessaire de passer par les textes mais d'aller vite dans le concret, quitte à revenir ensuite à la Déclaration de Fribourg par exemple comme référence.

Eric Fourreau rappelle que les Droits Culturels constituent un nouveau référentiel ; nous ne sommes plus dans une logique descendante mais réciproque pour connaître nos interlocuteurs et leurs capacités d'agir et de créer.

Lydie Turco :

Le Collectif Culture & Citoyenneté a été créé il y a 2 ans suite aux manifestations de mobilisation des artistes face au régime d'intermittence. Ses membres sont issus d'horizons divers et échangent sur les problématiques et pratiques qui leurs sont communes. Les Droits Culturels ont été étudiés par le biais d'une connaissance et une charte a été ensuite rédigée sur ces bases pour exprimer concrètement les intentions du collectif.

Loïc Lachenal et Manuel Chesneau :

Le sujet des Droits Culturels est arrivé par ricochet aussi à l'opéra. Il a permis de mettre des mots sur des actions déjà portées. Loïc Lachenal était auparavant en charge d'un syndicat profes-

sionnel associé aux travaux législatifs, dans lesquels les Droits Culturels étaient un cheval de bataille politique et nécessitaient de bien comprendre la notion.

A l'Opéra, il a été considéré difficile de revendiquer une démarche sur les Droits Culturels auprès des partenaires sans faire d'abord un travail d'évaluation interne.

Il propose de témoigner en duo avec Manuel Chesneau en accord avec cet état d'esprit nouveau qui nécessite un partage dans sa mise en œuvre.

Manuel Chesneau précise que cette participation à la démarche s'est mise en place de façon collective afin d'associer tous les services, dans le cadre de plusieurs temps de travail.

Témoignages des participant-e-s dans la salle :

Raphaëlle Girard, nouvelle directrice du Rive Gauche à Saint Etienne du Rouvray, récemment arrivée en poste en Normandie, se dit ravie d'arriver dans une région où on dialogue et où il est possible de rencontrer les partenaires autour de sujets de réflexion comme celui-ci.

Quelles sont les pratiques ? Comment les avez-vous mis en œuvre dans vos pratiques professionnelles et dans vos modalités d'action ?

Muriel Homo :

Il est important de mettre la personne au cœur de la vie et de s'assurer du pragmatisme et du concret d'une telle démarche.

Son assistante Sonia Delaporte rappelle les nombreuses actions portées par le GHHP : organisation de colloques dès 1997, ateliers de théâtre avec personnes handicapées ou non, l'impulsion de maquette tactile à la Cathédrale et à l'Aître St Maclou à Rouen, partenariats avec des structures artistiques... Pour ses publics empêchés, il est indispensable de se déplacer ; la création du service transport pour les Personnes à Mobilité Réduite a donc suscité l'enthousiasme, car sans transport, point de culture. 1400 personnes dans la Métropole en bénéficient désormais.

Catherine Brunaud-Rhyn :

Il faut évaluer les politiques mises en œuvre. La Manche a engagé un processus sur un an avec Culture 21 associant lors de plusieurs séminaires, des élu-e-s, partenaires, différentes directions du Département (sport, jeunesse, social, tourisme...). 42 actions et projets cas d'écoles ont ainsi été passés au tamis des Droits Culturels. Cela a représenté 250 personnes réunies sur un an, à une ou plusieurs étapes ; chacun étant libre de venir ou non, dans le respect des Droits Culturels. Le 1er séminaire était introductif, puis la méthodologie a été approfondie, jusqu'à l'écriture d'un nouveau projet de politique culturelle.

Concernant les enseignements artistiques, on a souvent tendance à évaluer les publics concernées mais on oublie les autres personnes du territoire. Le Département s'est donc interrogé pour savoir comment élargir aux autres organismes et partenaires sur les territoires, autres que les écoles de musiques et associer des structures d'animation autour de projets amateurs et d'artistes.

Plusieurs méthodologies sont possibles, mais celle de la concertation et de l'étude de cas d'écoles a fait ses preuves. L'écriture du projet en cours s'oriente sur 3 axes : Hériter – Habiter – Œuvrer.

Il s'agit de construire un cadre de valeurs pour mettre en place les actions et accompagner les acteurs dans l'écriture de ce projet.

Lydie Turco :

Il est parfois compliqué au début de travailler sur le sujet des Droits Culturels et de se les approprier, c'est pourquoi les membres du Collectif Culture & Citoyenneté ont souhaité se former.

Ils ont ensuite proposé des interventions pour expliquer cette démarche et éviter les interprétations inappropriées. Elle rappelle que les Droits Culturels ne sont pas opposables à d'autres droits humains (par exemple : l'excision n'est pas un Droit Culturel car il s'oppose à d'autres Droits Humains Fondamentaux). Il ne s'agit pas non de communautarisme.

Le collectif travaille aujourd'hui sur la formation, auprès des élu-e-s et des acteurs et actrices culturel·le·s. Une formation a par exemple été suivie avec le Réseau Culture 21, l'élue à la Culture de la Ville de Rouen, le CCAS et différents services. Elle a montré que tout est interdépendant : l'accessibilité, les bâtiments, les transports... et que beaucoup de personnes ne se sentent toujours pas légitime à pousser la porte d'un théâtre. Il faut donc avoir ce souci de prendre en compte toutes les cultures, dans un échange et construire ensemble une exigence artistique et sociale, sans crainte d'un nivellement par le bas au détriment de cette exigence artistique.

Loïc Lachenal et Manuel Chesneau :

L'Opéra tente aussi de le concilier. Une temps de formation est effectivement un préalable utile pour savoir de quoi l'on parle, avant d'avancer ensuite vers un diagnostic.

Une douzaine de cas d'écoles ont été étudiés collectivement par les équipes de l'Opéra de Rouen pour analyser la pratique quotidienne de programmation ou d'action culturelle.

Pour exemple : la brochure de saison. Le rédactionnel est révélateur de la façon dont un secteur parle de lui-même, avec un langage de spécialiste souvent et pas toujours compréhensible par le quidam. Or, il faut créer les conditions de la rencontre et du désir. C'est pourquoi, il a été portée une attention et un ton nouveau dans les supports de communication de l'opéra, en tentant de définir un style plus journalistique pour partager plus et trouvé l'équilibre entre populaire et sophistiqué.

La base d'analyse de ces cas d'école était la Déclaration de Friburgh, en particulier les droits exposés de l'article 3 à l'article 8.

Pour l'analyse d'un cas très précis comme la création d'un opéra, il s'est s'agit pour l'équipe (à toutes les échelles) de s'interroger afin de savoir si cette action répondait à tous les droits en question ? Cette démarche est toujours en cours et se poursuit désormais par une phase de propositions pour améliorer les pratiques.

Cette méthode est un révélateur extrêmement puissant d'une équipe au travail, amenées à se livrer et c'est très éclairant.

Muriel Homo :

Il faut de la pugnacité. Le GIHP a signé en 2017 une convention avec le FRAC de Normandie Rouen pour permettre l'accès d'œuvre aux personnes en situation de handicap visuel avec descriptions audio et en braille. Elle passe par la médiation de la BSR bibliothèque sonore régionale qui développe des outils adaptés en faveur des publics empêchés de lire.

Elle interroge la salle pour savoir si d'autres pers sont handicapées, afin de leur proposer d'entrer en contact. Elle souhaiterait aussi pouvoir identifier plus de professeurs de musique pour l'apprentissage musico-braille et rappelle que Louis Braille est au Panthéon !

Témoignages de la salle :

Françoise Legriffon – association culturelle de Valognes :

Porte un festival depuis 21 ans et ont participé aux travaux sur les Droits Culturels dans la Manche, par curiosité. Cette expérience leur a permis de créer du lien et des rencontres avec tous le tissu associatif et d'améliorer encore les pratiques au regard des Droits Culturels, pour associer par exemple la musique et la découverte du patrimoine architectural.

Ludwig Chenay - directeur adjoint du Théâtre de Caen : se réjouit de cette journée et témoigne sur 2 projets de leur structure qui s'inscrivent dans cette logique : Un opéra participatif avec une approche intergénérationnelle et La nuit des musiques du monde.

Jean-Claude Lemenuel directeur du FAR : souhaite dépasser le rapport actuel au public et considère important de raconter entre chaque prestation d'artistes qui sont-ils, pourquoi sont-ils là etc. Il s'agit pour les artistes et la communauté professionnelle d'un enjeu de reconnaissance d'une meilleure appropriation par les publics.

Claire Tanguy – Artothèque Caen : La question de l'intime, de l'appropriation, est un moteur permettant à chaque personne de décider de son parcours. Il ne faut pas faire des publics de simple récepteurs.

Samia Chehab – ferme culturel du Bessin : remercie la Région Normandie pour cette journée intéressante. Elle témoigne de son lieu de spectacle en milieu rural près de Bayeux et du souci d'ouverture, de participation, de proximité qui en constituent l'ADN. Les équipes peuvent parfois s'essouffler, perdre le sens. La structure a proposé un nouveau processus "la ferme en bourgeons" pour ré-ouvrir la porte et les fenêtres, avec cette question phare de comment faire mieux et aller plus loin ? , en proposant de réinterroger le projet avec toutes celles et ceux qui le veulent.

Jean-Paul Ollivier – Directeur Régional des Affaires Culturelles de Normandie :

Précise comment les DRAC se sont investies et emparées de ces questions. Ces sujets font partie depuis toujours des missions du Ministère de la Culture. Chaque individu doit avoir accès et être lui-même créateur. Néanmoins, malgré une offre qualifiée et développée, le public est toujours à l'écart et le caractère des-

pendant de la politique doit changer et être transformé. La création et la diffusion forment un même ensemble et l'action culturelle doit s'élargir pour aller vers celles et ceux qui ne vont pas dans les lieux culturels. Les services de l'Etat se placent aux côtés des collectivités territoriales dans ce travail et veillent à l'application de la loi évidemment. Il rappelle que la DRAC Normandie a obtenu les Labels AFNOR égalité et diversité, qui se déclinent en plan d'actions afin de respecter par exemple la parité dans les choix de soutien et d'application des politiques publiques.

Quels sont les effets ? Qu'est-ce que cela a apporté pour vous et pour votre structure ?

Loïc Lachenal : Une méthode de travail participative est essentielle et enrichissante.

Catherine Brunaud-Rhyn : Il faut conserver une vigilance envers les personnes qui n'osent pas s'exprimer dans les échanges proposées.

Les Droits Culturels permettent aussi de comprendre que, même sans allouer plus de moyens aux projets, les relations n'en sont que plus riches.

Clothilde Labbé – metteuse en scène de la compagnie Passe-elles Théâtre : certains projets sont parfois boudés des professionnels, il est donc important de rappeler que les certains projets qui s'inscrivent dans des démarches singulières ne se font pas pour autant au détriment de la qualité ou d'une exigence artistique.

Fanny Fauvel - Directrice de production et diffusion de la compagnie El Nucléo : Attention à ne pas sur-solliciter les artistes pour la médiation au détriment de la création.

3 ATELIERS se sont réunis simultanément

Atelier 1 :

Accessibilité universelle

Objet :

Les droits culturels sont universels, indivisibles et interdépendants. La question de l'accessibilité universelle permet ainsi d'en avoir une lecture transversale que ce soit par exemple en terme :

- d'identité culturelle : comment prendre en compte les cultures de chaque personne et des communautés culturelles auxquelles elle participe ? comment intégrer la diversité, l'égalité et la mixité dans toutes les dimensions des politiques culturelles ?
- de participation à la vie culturelle : comment favoriser l'accès aux équipements et aux œuvres ? comment croiser les interventions du champ social et de la culture ? Comment favoriser l'accès aux personnes en situation de handicap ou plus largement d'éloignement ?

Coordination :

Vincent Lalanne

Binôme référent pour les restitutions – rapporteur•euse :

Amélie Clément, compagnie Le Ballon Vert

Salle :

salle des expositions de la Nef

Atelier 2 :

La Culture tout au long de la vie

Objet :

Différents échelons de collectivités publiques interviennent aujourd'hui avec l'Etat en direction de publics, notamment scolaires (les Communes auprès des écoles, les Départements auprès des collèges, la Région auprès des lycées...) sans véritable articulation ou coordination d'un stade à l'autre. Pour tenir compte d'un parcours à tous les temps de la vie, dont le temps scolaire, quelle expérimentation serait envisageable, partagée entre différents partenaires pour accompagner chaque personne dans son accès à la Culture et au Patrimoine/Matrimoine ?

Coordination :

Caroline Lozé, directrice de l'ODIA Normandie

Binôme référent pour les restitutions – rapporteur•euse :

Nathalie Léger, directrice de l'IMEC

Salle :

Salle de la Grange - Auditorium

Atelier 3 :

Quel dialogue construire pour les droits culturels entre la collectivité publique et ses différents partenaires ?

Objet :

Les nouvelles perspectives qu'offrent les droits culturels sont larges et parfois difficiles à appréhender. Elles sont pourtant à saisir car elles offrent la possibilité de nourrir le dialogue entre la Région et ses partenaires. Comment fédérer l'ensemble des volontés et des énergies, y compris en dehors du secteur culturel (champs social, éducatif, sanitaire, économique, environnemental, associatif, etc.) ? Sous quelles formes associer les un-e-s et les autres à ces échanges ? Sur quels points saillants des droits culturels (par exemples, l'équité territoriale ; la diversité culturelle ; l'égalité entre les femmes et les hommes ; l'accessibilité aux pratiques artistiques et culturelles, amateurs ou professionnelles) ? Comment pourraient se traduire à terme ces objectifs partagés dans la contractualisation avec les partenaires ? et quels moyens d'évaluation seraient à envisager ?

Coordination :

Eric Fourreau

Binôme référent pour les restitutions – rapporteur•euse :

Nadia Sahali, Membre du Collectif Culture & Citoyenneté et de l'association HF Normandie

Salle :

Salle de la Grange - Auditorium

RESTITUTION DES ATELIERS

Salle de la Grange - Auditorium / format plénière

Atelier 1 :

Accessibilité universelle

Amélie Clément, compagnie le Ballon Vert, présidente de la Fédération régionale des arts de la rue
Vincent Lalanne, consultant

L'atelier a proposé de faire ressortir un processus s'appuyant sur 3 items pour appréhender ce sujet :
Conscience / Connaissance / Reconnaissance

Il s'agit ainsi de prendre conscience de l'autre, de vouloir le connaître et le reconnaître, avec humilité, considérant que nous ne sommes pas dans un rapport de sachants à apprenants.

L'article 2 de la Déclaration de Fribourg rappelle par ailleurs les définitions préalables :

Article 2 (définitions) : Aux fins de la présente déclaration,

- a. le terme "culture" recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement ;
- b. l'expression "identité culturelle" est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité;
- c. par "communauté culturelle", on entend un groupe de personnes qui partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune, qu'elles entendent préserver et développer.

La notion de Dialogue doit permettre de laisser à l'autre la possibilité de s'exprimer.
Les partenariats et les ressources croisées sont importants.

Objectifs et évaluation :

Pour stimuler la diversité, il est posé la question d'objectifs chiffrés et/ou de labels, à l'instar des propositions formulées par les associations et collectifs Mouvement HF Normandie et Décoloniser les Arts.

Des bonus seraient à privilégier en faveur des projets exemplaires, via un travail d'évaluation permettant aussi des critères qualitatifs.

Une progressivité pour atteindre ces objectifs est nécessaire.

Il faut créer un endroit de partage et d'échange sur ces évaluations dans une démarche éducative positive du bonus.

Lors d'une évaluation l'attention est souvent portée au bilan ; or dans ce type d'actions, le processus ou le cheminement jusqu'à l'œuvre est souvent le plus important et valorisant pour les artistes et structures qui interviennent sur le territoire avec la participation des citoyen·ne·s, quel que soit la finalité du projet.

Tous ces enjeux sont à prendre en compte pour mettre en place les Droits Culturels dans nos pratiques -> services, compétences, financements...

Cheminement, ouverture, transmission, échanges de pratiques.

Favoriser l'expérimentation, l'innovation, y compris par le développement d'outils numériques accessibles.

Education et désir :

Comment dès l'école parvient-on à faire que les enfants se projettent ?

Comment on fait en sorte que les musiques du monde soient enseignées à l'école afin que chaque élève, quelle que soit son origine, s'approprie une culture reflet de la diversité ?

30 % de notre corps social issu de la diversité ne retrouve pas dans les programmes scolaires et les pratiques proposées des références communes.

Les publics scolaires sont par ailleurs encore trop souvent confrontés à la pratique artistique et culturelle dans un rapport contraint.

Il faut trouver les moyens de susciter et générer du désir, notamment des jeunes générations, pour emmener chacun•e dans cet élan. Il faut "ouvrir les barrières".

Les collectivités publiques ont un rôle à jouer de facilitateur auprès des acteurs et actrices pour encourager des espaces de dialogue ouverts en ce sens.

La Communication :

- importance du langage qu'on emploie, qui doit être inclusif, faire usage d'une communication non genrée ou épiciène, d'une écriture inclusive ;
- la signalétique ;
- la façon dont on se présente aux autres, avec humilité, sans ascendance, dans un rapport d'égalité à l'autre.

Rapport au lieu et à l'espace :

Comment faire de nos lieux d'accueils des espaces de vie : horaires d'ouverture en question, tiers lieux...

Les temps de convivialité sont aussi à privilégier au moment du spectacle ou du temps artistique et culturel partagé.

Atelier 2 :**La Culture tout au long de la vie****Caroline Lozé, directrice de l'ODIA Normandie****Nathalie Léger, directrice de l'IMEC**

Au moment de parler du parcours de la vie, les années de formation sont à prendre en considération.

Comment faire émerger le désir de jeunes esprits ?

Plusieurs constats, problématiques et freins ont été identifiés :

- L'offre en terme de dispositifs publics est pléthorique. De nombreux dispositifs et appels à projets sont proposés chaque année.
- Manque de compatibilité et d'articulation entre les dispositifs existants.
- Le cadre qui organise l'appel à projets est très contraignant (délais, critères, ...) et enferme la créativité des porteurs de projets qui ne parviennent pas toujours à "rentre dans les cases" ;
- Peut-être faudrait-il éviter ce principe de l'appel à projets ?
- Les critères de l'éducation nationale sont parfois un frein de l'implication culturelle des enfants ;
- La difficulté à toucher des publics hors du cadre institutionnel.

Préconisations et orientations :

- Pour articuler cette offre de dispositifs publics, il serait utile de créer des instances de concertation entre les pouvoirs publics ;
- Alléger les appels à projets ;
- Impliquer les familles dans les parcours artistiques et culturels ;
- Former des enseignants ;
- Développer une approche des publics par territoire plutôt que par classe d'âge ou polarité culturelle ;
- Sur l'ensemble d'une vie, mieux informer, communiquer davantage :
 - Des études sur les bienfaits de la Culture existent, il faut les poursuivre et insister sur cette communication.
 - o Pourquoi pas un slogan à l'instar de ceux qui sont proposés par les campagnes de santé publique ? " Pour être en bonne santé : 5 spectacles et fruits et légumes par jour".
 - o A quand une Coupe du monde de la Culture ?
- Concernant la notion de durée, d'un parcours de Culture tout au long de la vie,
- Il a été proposé l'idée, peut-être utopique au regard de sa faisabilité et des conditions du respect des obligations légales (CNIL, etc) d'une Carte vitale de la culture. Elle permettrait aussi de mieux identifier les personnes qui n'ont pas eu accès à l'art et à la culture et les accompagner davantage.

Atelier 3 :**Quel dialogue construire pour les droits culturels entre la collectivité publique et ses différents partenaires ?**

Nadia Sahali, comédienne et chanteuse, Spark Cie, membre de l'association HF Normandie et du Collectif Culture & Citoyenneté
Eric Fourreau, consultant

Quelle priorité souhaitons-nous que la Région mette en œuvre pour appliquer les Droits Culturels ?

Plusieurs priorités ont été identifiées :

- L'équité territoriale
- L'Accessibilité
- L'égalité femmes-hommes
- La diversité

Mais il est convenu que ces 4 axes ne peuvent être hiérarchisés ou priorisés.

Enjeux et préconisations :

- Une attention particulière doit être apportée à la sémantique.
- Privilégier plutôt un dialogue interculturel : la diversité est une question importante à prendre en compte pour être représentatifs de notre société et prétendre à un véritable dialogue.
- La mise en relation entre les acteurs et actrices, les spectateurs et spectatrices,
- Veiller à ne pas être descendants mais faire exister une véritable démocratie culturelle pour faire exister toutes et tous.
- Lever le principal obstacle du cloisonnement
 - o Problèmes de transversalités entre les politique de l'Etat et des collectivités locales, entre la culture et la politique de la ville, le social..., entre les directions et services d'une même collectivité...
 - o Une cellule transversale à la Région autour des Droits Culturels serait à envisager à cet endroit.
 - o Décloisonner les financements pour croiser éducation, culture, tourisme...
- Faire évoluer les conditions des appels à projets :
 - o cahier des charges plus ouverts à l'innovation et l'expérimentation,
 - o délais plus longs pour formuler des propositions et pour leur application ;
 - o partenariat entre la Région et d'autres collectivités pour envisager des appels à projets conjoints ;
 - o et pourquoi pas co-construits avec les habitant•e•s et les acteurs•trices ;
 - o inverser la logique des appels à projets sur le modèle des fonds européens et faire collaborer des partenaires qui souhaitent s'associer avec d'autres, dans une approche plus horizontale.
- Identifier et valoriser les bonnes pratiques dans la région
 Certains projets sont déjà fortement mis en valeur.
 Le faire savoir à l'extérieur, les partager à l'intérieur de la Région entre les services.
- Evaluation : nécessité d'une évaluation qualitative pour sortir de la logique exclusive du chiffre et mettre en avant l'utilité sociale.
- Œuvrer sur la formation des élu•e•s dans la région ;
 Formation dans la méthodologie et les outils de coopération.
- Fluidifier et simplifier les partenariats : grande imperméabilité par exemple au sein de l'éducation nationale : pour associer un collègue, il faut s'adresser au Rectorat.

Echanges avec la salle :

Caroline Quessandier Déléguée culturelle au CHU de Rouen témoigne de ce qui se développe à l'hôpital, lieu n'est pas a priori dédié à la culture, mais dont la vocation est de préserver la vie des personnes. L'hôpital s'apparente alors presque à un tiers lieu, disposant d'espaces de vie divers.

Les artistes cet endroit-là aident à transformer l'expérience. Pour le financement de ces projets, le CHU s'appuie sur le programme culture Santé mais développe aussi une politique de mécénat et a fait l'expérience de plusieurs collaborations avec des entreprises et leurs salarié•e•s, sur des projets associant les aspects du sanitaire, du social, de l'environnement économique ou productif de l'entreprise, en invitant des personnes assurant différentes fonctions à se rencontrer. C'est ce type de propositions qu'il s'agirait de multiplier.

Eric Fourreau souligne, au regard des échanges riches et nombreux de cette Journée, combien l'élan et l'intention sont présents en région Normandie et sont encourageant dans la perspective d'une prise en compte ambitieuse des Droits Culturels.

Conclusion de Monsieur Hervé MORIN - Président de la Région Normandie

Bonjour à toutes et tous,

Je suis heureux que vous ayez été nombreux et nombreuses à partager cette journée riche d'échanges et je souhaite que les Dialogues Culture puissent être renouvelés à l'IMEC à l'avenir.

Catherine Morin-Desailly a évoqué l'inscription des Droits Culturels dans la loi. Nous souhaitons, avec vous, avancer sur le sujet. J'ai déjà eu l'occasion d'en discuter avec certain-e-s d'entre vous, dont David Bobée, directeur du CDN de Normandie Rouen.

J'entends, de la restitution des ateliers, qu'un temps de dialogue est nécessaire, qu'il faut prendre le temps et mesurer les cheminement plus que les résultats.

Néanmoins, si notre territoire veut être exemplaire, nous ne pouvons pas nous contenter seulement d'une intention et d'un long processus, et nous devons éviter que celles et ceux à qui l'on veut s'adresser, aient in fine l'impression que rien n'a changé.

Je souhaite que les notions d'égalité et de diversité soient prises en compte dans nos structures.

Les chiffres récents sur les inégalités femmes-hommes dans les structures culturelles sont affligeants, tout comme les chiffres de représentation de la société française qui révèlent que nous sommes à des années lumières de refléter la réalité de nos populations. Il est regrettable que nous soyons aussi fermés et d'autant plus étonnant de la part d'un secteur qui se veut à l'avant-garde et une projection de notre société et du monde.

Nous partageons donc le constat qu'on a beaucoup à progresser sur ces sujets.

La diversité ne doit pas non plus simplement être un sujet renvoyant à la banlieue.

Quant à la diversité des publics, il s'agit d'un sujet difficile pour parvenir à ce que chacun-e puisse un jour franchir la porte de l'Opéra ou d'un lieu culturel.

Nous devons éviter de n'avoir parfois en milieu rural que des publics parisiens avertis.

Un lien est aussi à établir avec les établissements scolaires afin que chaque structure culturelle puisse s'adosser à des établissements de l'école au lycée, sur la base de conventions de partenariats. Si cela est déjà pratiqué, il s'agit souvent de permettre seulement aux élèves de se rendre dans le lieu culturel de proximité. Je souhaiterais que nous puissions aller au-delà et réfléchir à une démarche similaire à celle proposée par SciencesPo, pour ouvrir l'accès à des élèves plus représentatifs de la société française en passant des conventions avec des lycées. La dotation de la Région aux lycées devrait permettre un dialogue avec une série d'établissements culturels.

Par ailleurs, comme vous l'exposiez, les appels à projets présentent des limites auxquelles je suis hostile, et laisseraient

entendre que la collectivité ne veut pas s'engager ou n'a pas d'idée.

C'est pourquoi, je souhaite que la Direction de la Culture et du Patrimoine, et je m'adresse pour cela au Directeur Yvan Sytnik ici présent, puisse co-construire ces appels à projets.

Je souhaite un schéma qui favorise plus l'innovation et l'expérimentation pour étudier tous types de projets.

La Commission Culture de la CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique) sera réunie en octobre prochain. Elle permettra de sortir de la logique visant à faire de la Région la chambre de compensation du retrait des Départements ou de certaines Collectivités Territoriales, afin de mieux dialoguer entre les différents échelons, et notamment l'Etat et les intercommunalités.

Elle permettra aussi de poursuivre le travail de partenariat avec les 71 intercommunalités du territoire.

Vous avez également évoqué la formation des élu-e-s. Il faut selon moi s'appuyer en particulier sur la gouvernance locale portée par les Régions et les EPCI.

En effet, la Région ne peut pas intervenir à tous les endroits et au regard de la compétence partagée et des moyens conséquents dont disposent les intercommunalités, manifestations qui nécessitent par exemple quelques milliers d'euros de financement (sommes importantes pour leur réalisation) doivent pouvoir en bénéficier de la part de leur intercommunalité.

Emmanuelle Dormoy a aussi évoqué le dispositif des Culture Lab mis en place par la Région, qui peuvent permettre d'inciter les territoires des EPCI à choisir la compétence culture en complément et développer des projets en complément des moyens dédiés dans le cadre des contrats de territoire.

Concernant l'accessibilité des publics, et des personnes en situation de handicap, l'Etat et les Départements doivent être associés. Je souhaiterais que les personnes résidant en établissements spécialisés puissent aussi se rendre plus facilement dans les lieux culturels, car au-delà de la question immobilière, lorsqu'on vit dans un foyer occupationnel, on doit aussi savoir qu'on a accès à l'opéra ou un autre lieu de culture. Il nous faut mener avec toutes ces structures et partenaires un programme spécifique d'adaptation.

Je considère que sur la question de l'équité des territoires, prenant en compte la politique de la ville ou l'aménagement des territoires ruraux, les choses avancent et que les l'on s'y trouve moins pris à défaut que sur les 2 premiers sujets évoqués.

La proportion de la population qui ne fréquente jamais un lieu de culture reste stupéfiante.

A cet endroit, vos témoignages prouvent qu'il y a aussi des partenariats à bâtir avec les entreprises.

L'agence de développement de Normandie peut être un levier de mécénat et pour inciter les entreprises soutenues par la Ré-

gion à renvoyer l'ascenseur en faveur des secteurs culturels ou sportifs par exemples. Associer les salarié-e-s des entreprises n'est néanmoins pas simple.

Je vous rappelle par ailleurs que le dispositif Atouts Normandie, destiné à tous les jeunes de 15 à 25 ans, est désormais ouvert à la pratique artistique, en complément des avantages déjà proposés pour la fréquentation des salles de cinéma et de spectacles.

L'idée de la Carte vitale de la Culture que vous évoquiez rejoins en quelques sortes ce dispositif qui peut identifier les jeunes qui n'en bénéficient pas ou n'en font pas usage.

Je souhaite que nous lancions des expérimentations.

Je présenterai cette démarche en faveur du respect des Droits Culturels à l'occasion d'une prochaine réunion du Conseil Régional. Je rappellerai que la Région a fait évoluer sa contribution aux secteurs de la Culture et du Patrimoine de 33 à 36 millions d'euros, dans un contexte budgétaire contraint pour les collectivités. C'est pourquoi, je souhaite cette démarche soit inscrite dans les conventions pluriannuelles avec les partenaires de la Région en intégrant ces objectifs. Elle doit faire partie du contrat entre la Région et vous, afin d'être en capacité d' « ouvrir les barrières », pour reprendre les termes de l'atelier restitué par Amélie Clément.

Je souhaite que nous nous inscrivions dans un véritable engagement et pas seulement dans la formulation d'intentions. Je m'accorde à prendre un peu de temps pour cela.

Si l'on a tou•e•s eu parfois l'impression que des mondes n'étaient pas fait pour nous, cela doit changer.

Nous avons la responsabilité de fixer une vraie exigence pour savoir si, oui ou non, la démocratie est bien à l'endroit où elle devrait être.

Je vous remercie.



Direction de la Culture et du Patrimoine
Service Industries culturelles et créatives – Droits Culturels –
Arts visuels – Innovation et numérique
Région Normandie (Site de Rouen)
5 rue Schuman - CS 21129
76174 ROUEN cedex